



## Les scellés restent sur les stocks de la Socovia

**TRIBUNAL DE COMMERCE.** Mauvaise nouvelle pour la société Socovia, judiciaire en redressement judiciaire en juillet dernier, qui a été déboutée de son action contre la banque BFC.

Elle n'a pas pu obtenir la levée des scellés présents sur une partie de ces stocks de marchandises en gage de sa créance. La Socovia se retrouve toujours confrontée à des scellés apposés sur ses stocks à la demande de la banque BFC via la société Auxiga (entreprise spécialisée dans la mobilisation de stocks).

Une décision contraignante pour la société en terme de logistique, mais également financière. Le pag de Socovia, Christophe

Enguehard, estimait des pertes comprises entre 5 et 6 000 euros pour son entreprise. Mais le tribunal n'a pas entendu les doléances. Au contraire, il a condamné la Socovia à payer 2 000 euros à l'entreprise Auxiga, plus 1 000 euros au titre de l'article 700.

### CONTRAT LICITE

Pour rappel, un gage sur stock de 500 000 euros a été convenu en 2013. Lors de l'audience, la Socovia, avait assimilé ces scellés à un "moyen de pression" à la banque pour récupérer sa créance alors que la société est actuellement en procédure collective. Si l'entreprise n'est pas bloquée, ce

gage pose un véritable problème pour le bon fonctionnement de la Socovia. Pour rappel, dans les stocks de la société se trouvent un peu moins de 1 million d'euros de marchandises fournisseurs.

En face, la BFC avait rappelé que le contrat liant la Socovia à Auxiga était parfaitement licite. Elle rappelait que la société avait la possibilité de remplacer la marchandise stockée sous scellés par la même d'une valeur identique. La Socovia se réserve la possibilité de faire appel de cette décision à "jour fixe" vu le caractère urgent de la situation.

Julien Delarue  
jdelarue@jr.fr



La Socovia n'a pas pu faire lever les scellés sur ses stocks de marchandise (photo d'archives).



ICC va devoir recalculer sa facture sur les billets de cinéma (photo d'illustration LLY).

## Bataille autour du prix des billets de cinéma : première manche pour Mauréfilms

**TRIBUNAL DE COMMERCE.** Les sociétés Mauréfilms et Mascareignes Kino, dirigées par Yves Ethève, et la société investissement commerce et cinéma (ICC) détenue par Jean-François Drothowski se sont affrontées devant le tribunal de commerce sur le montant reversé par place de cinéma dans le cadre d'une soirée événement autour du film "50 nuances plus sombres".

Une soirée événement où le prix du ticket de cinéma était fixé à 29 euros contre 9 euros habituellement. Il faut savoir que chacune des deux entreprises est sous distributeur des majors pour la diffusion de films dans

leurs salles respectives. Une particularité de notre marché. Les deux exploitants s'entendent contractuellement pour la co-diffusion des films et reversent par la suite 45% des recettes liées pour l'exploitation des films au sous distributeur. Sur ces recettes, 50% sont reversés aux majors. Le prix de la place de cinéma à toute son importance dans cet accord contractuel.

Finalement, le tribunal de commerce a donné raison à la société Mauréfilms obligeant ICC à recalculer le prix de vente des tickets de cinéma sur une assiette de 9 euros au lieu de 29 euros. L'argument de la société ICC soutenait avoir eu "cofin-

ancement" du distributeur national sur l'assiette du prix n'a pas été retenu par la juridiction commerciale. Pour rappel, la différence de prix était estimée à plus de 17 000 euros. En outre, ICC devra régler 4 000 euros à

Mauréfilms. A noter que le jugement n'a pas été assorti de l'exécution provisoire. Cette décision devrait faire l'objet d'un appel.

Julien Delarue  
jdelarue@jr.fr

## Les experts-comptables se penchent sur le monde des start-up

**NUMERIQUE.** Mardi dernier, plus de 350 participants se sont retrouvés pour échanger et découvrir le modèle économique des start-up au cours des 8<sup>es</sup> Universités de la profession comptable de l'océan Indien. Une édition particulière. Sous le signe de "La Réunion, Starter de start-up", plusieurs chefs

d'entreprise du numérique sont venus échanger et témoigner de leur expérience. Ils ont évoqué leur parcours, le développement de leur activité ou encore le financement local. "C'est un nouveau modèle économique qui est en plein développement", a souligné Rémy Amato, président de l'Ordre des Experts-comptables de La Réunion.

Un vrai moment de partage d'expérience pour la profession comptable, peu habituée à tra-

vailler régulièrement avec ce type d'activité. "Les experts comptables de La Réunion veulent aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des jeunes starts ups pei", poursuit Rémy Amato. Invités à cette Université, Vigile Hoareau, jeune dirigeant de la start-up Crowdaa ou encore Olivier Sautron de la société Oscadi.

"Il y a des idées, du savoir faire, du dynamisme. Ce sont des gens qui osent. Mais c'est un modèle économique différent de ce que nous avons connus jusqu'à présent. Les problématiques sont spécifiques. Notre profession doit accepter de monter dans la fusée, de prendre notre part de risques et d'investissement personnel pour les accompagner.", a reconnu le président de l'Ordre des Experts-comptables.

J.D

## Les experts-comptables se penchent sur le monde des start-up

**NUMERIQUE.** Mardi dernier, plus de 350 participants se sont retrouvés pour échanger et découvrir le modèle économique des start-up au cours des 8<sup>es</sup> Universités de la profession comptable de l'océan Indien.

Une édition particulière. Sous le signe de "La Réunion, Starter de start-up", plusieurs chefs d'entreprise du numérique sont venus échanger et témoigner de leur expérience. Ils ont évoqué leur parcours, le développement de leur activité ou encore le financement local. "C'est un nouveau modèle économique qui est en plein développement", a souligné Rémy Amato, président de l'Ordre des Experts-comptables de La Réunion.

Un vrai moment de partage d'expérience pour la profession comptable, peu habituée à tra-

vailler régulièrement avec ce type d'activité. "Les experts comptables de La Réunion veulent aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des jeunes starts ups pei", poursuit Rémy Amato.

Invités à cette Université, Vigile Hoareau, jeune dirigeant de la start-up Crowdaa ou encore Olivier Sautron de la société Oscadi.

"Il y a des idées, du savoir faire, du dynamisme. Ce sont des gens qui osent. Mais c'est un modèle économique différent de ce que nous avons connus jusqu'à présent. Les problématiques sont spécifiques. Notre profession doit accepter de monter dans la fusée, de prendre notre part de risques et d'investissement personnel pour les accompagner.", a reconnu le président de l'Ordre des Experts-comptables.

J.D

**A l'occasion de la Toussaint**  
**Honorez la mémoire de vos défunts**

DANS LES PAGES ANNONCES CLASSÉES DU JIR  
VOTRE ANNONCE ENCADRÉE DE 10 LIGNES AVEC MOTIF  
3 PARUTIONS mercredi 1er novembre  
14€ TTC

«Il nous restait tellement que celui qu'on m'a donné...»  
A la mémoire de notre cher être qui nous a quittés, laissez un souvenir de votre vie. Que la pensée inspire par la douceur d'une note musicale votre existence.

Les brasseries de Bourbon lancent 2 nouvelles bières sans alcool

RÉMY AMATO, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

# « Sans visibilité à cinq ans, c'est compliqué de se projeter »

L'Ordre des experts-comptables consacre demain la 8<sup>e</sup> édition de ses Universités de la profession comptable aux start-up réunionnaises. Dans un entretien au Quotidien, son président, Rémy Amato, insiste sur leur rôle de « pionnier ». Il évoque également l'actualité sociale mais aussi fiscale. Et insiste sur ce dont ont besoin les entreprises locales pour investir et embaucher.

# Économie

— Rémy Amato, comment se portent les entreprises réunionnaises en cette fin d'année ?

— Je vais vous donner des chiffres fables à fin 2016. Dans notre observatoire pé, ce qui se dégage, clairement, c'est que le BTP est en forte baisse. Je parle des TPE-PME, qui sont l'essentiel de la clientèle de nos confrères experts-comptables. Une dégradation de 25 à 30% du niveau d'activité, ce qui est colossal mais pas une surprise. En parallèle, le secteur hôtelier-restauration-tourisme est en progression de quelques points, ce qui est rassurant car c'est l'un des secteurs de développement sur une île. Pour 2017, les éléments sont un peu préliminaires mais je ne pense pas que les données recensement de l'activité instantané. Nous avons une vraie problématique BTP.

— Le projet de loi de Finances pour 2018, que votre profession décrie-t-elle tous les ans, est-il annonciateur de bonnes ou de mauvaises nouvelles ?

— On n'a jamais parlé autant en amont des projets de lois de finances et nous n'avons jamais eu de telles annonces. Tout ce qui concerne la modification d'une bonne chose. Je pense notamment à la flat tax, qui agrège les prélèvements sociaux et l'impôt sur le revenu avec un taux unique. C'est facile à expliquer au client et on sait qu'elle va être intéressante à partir du moment où le contribuable est impliqué.

## « Un chèque de la CGSS »

— Le crédit d'impôt compétitivité-emploi majoré à 9% autrement disparaît en 2019 et sera remplacé par des exonérations de charges. Les entreprises réunionnaises vont-elles y gagner ?

— Vous allez peut-être avoir un problème technique. Une entreprise qui a un salarié au titre et bénéficie à plein des exonérations Lodeux, si on devait remplacer le CICE par des baisses de charges, il faudrait que la CGSS fasse un chèque à l'entreprise ! Ce que nous n'avons pas, ce sont les évolu-



Rémy Amato : « Je crois peu à une incitation économique basée sur de la taxation. » (Photo Emmanuel Grosdoin)

teurs brutales de taxe. La modification du CICE, nous aurons au moins une année pour y réfléchir. Il va falloir être vigilant et agir à l'esprit que si nous remplissons le CICE par une baisse de charges à un pourcentage, nous aurons un problème. Le CICE est un produit non imposable. Avec les exonérations, on va payer moins de charges donc on va avoir un résultat plus important qui lui sera imposable.

— On est en prérogative des exonérations de la Lodeux ?

— Elles partent à fin 2017. Aujourd'hui, dans les projets que l'on voit, on n'a pas l'impression qu'il y ait une suite. Moi, expert-comptable, je ne sais pas comment je vais faire mes bulletins de paie en janvier. Si on supprime ces exonérations, il y a un problème économique. La prérogative de deux ans qui a été accordée dans la loi Egalité réelle porte sur le volet fiscal.

Sur le social, on n'a rien vu. Je sais que ça travaille encore. Je n'ose pas imaginer que ça s'arrête et qu'il n'y ait rien derrière.

— Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu devrait entrer en vigueur en janvier 2018. Est-ce une bonne chose ?

— C'est une très bonne chose que ce ne soit pas fait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 car cela aurait posé des problèmes graves. Ce qu'il faut, c'est que l'application soit la plus simple possible car cela va peser sur les entreprises. S'il y a un problème de tout sur le bulletin de paie, la première personne que le salarié ira voir, c'est le chef d'entreprise ou le DRH. Cela va créer un mécontentement des salariés envers la direction pour quelque chose qui ne relève pas de l'entreprise. Il y a un travail pé- nible que nous aurons à faire.

— Vous auriez préféré une mes-

surement de l'impôt ?

— En réalité, le prélèvement à la source est juste une étape préalable à la fusion de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, CSG et CRDS. Cela permettrait de les rendre plus lisibles aux entreprises, qui ne représentent pas de votre rémunération, que vous touchiez beaucoup ou peu. La problématique pour l'Etat n'est pas de récupérer mensuellement du cash. Les deux tiers des ménages sont mensualisés, ça marche. Il serait donc extrêmement simple de dire qu'il y a une mensualisation.

## « L'important, c'est la commande »

— Lors de sa visite à La Réunion, la ministre des Outre-mer a fait part de son souhait de mieux cibler les aides aux entreprises. Y êtes-vous favorable ?

— C'est pour les orienter vers les petites entreprises, celles qui ont un accès difficile aux différents aides, pourquoi pas. Aujourd'hui, il y a une forêt de dispositifs. Le problème, c'est que le chef d'entreprise ne les connaît pas. Souvent, nous avons du mal. Il y a une dynamique qui est bonne, c'est le dispositif SAV mis en place par la Région. C'est le seul qui recense l'ensemble des aides et avantages divers accessibles à une entreprise. Après, les aides, c'est une chose. Mais derrière, c'est le marché qui est le plus important. Regardez le BTP. Il a des avantages fiscaux. Mais on peut vous donner toutes les aides que vous voulez, quand il n'y a pas de commande, il n'y a pas de commande.

— L'Ordre des experts-comptables participera-t-il aux Assises de l'Outre-mer ?

— Bien entendu. Marcelino Baril, mon prédécesseur qui est élu au Conseil supérieur, va être co-rapporteur des Assises et nous participons aux ateliers pour lesquels nous pouvons avoir une valeur ajoutée. On a des propositions. Le socle de tout ça, c'est la visibilité. Aujourd'hui, pour une entreprise, faire un prévisionnel, c'est compliqué. On a des enjeux

financiers sur lesquels les délais sont trop courts. Sans visibilité à cinq ans, c'est compliqué pour un chef d'entreprise de se projeter.

## « Pas que des méchants patrons »

— Quel regard portez-vous sur la réforme du Code du travail ?

— Beaucoup de nos textes concernent le dialogue social dans des entreprises de taille plus importante avec la possibilité d'elles avoir un plus direct. Certains disent que c'est un risque d'abus. Je ne pense pas qu'il faille se focaliser là-dessus. Il n'y a pas que des méchants patrons. Il y a aussi beaucoup de belles qui ont un fonctionnement plutôt familial avec des salariés embauchés il y a des années. Actuellement, il y a des mesures intéressantes, dans un cadre autre que le BTP. Le contrat de mission et le contrat de chantier. C'est une vraie nouveauté.

— Emmanuel Macron veut tuer davantage les contrats courts dans les entreprises afin d'inciter les employeurs à privilégier les embauches de longue durée. Cela peut-il fonctionner ?

— Je crois peu à une incitation économique basée sur de la taxation. Il y a déjà une indemnité de fin de CDD. Cela coûte donc plus cher qu'un contrat classique. Si on rajoute encore, le risque c'est de ne plus avoir de contrat du tout ou alors un contrat non officiel en passant les gens au black. Quand on a supprimé les entreprises pour les salariés à domicile, c'est ce qui s'est passé. C'est contre-productif car on perd des cotisations sociales et on ne voit pas de revenus.

Le chef d'entreprise ne prend pas un contrat court parce qu'il lui fait plaisir et pour shooter un salarié au bout de deux mois. S'il le fait, c'est parce qu'il n'a pas la visibilité. Peut-être que les nouveaux contrats de mission ou de chantier peuvent venir en remplacement des contrats courts. Il faut se les approprier.

Entretien : Céline BOULLAUD

## « Nos dirigeants de start-up sont des pionniers qui découvrent l'Amérique »

— Les Universités de la profession comptable évoqueront les start-up, demain après-midi au Rocca. Pourquoi avoir choisi ce thème ?

— C'est une suite. L'an passé, nous avions choisi un thème qui a surpris et qui était l'ubérisation de l'économie. Nous avons souhaité rester dans cette thématique novatrice, où on ne nous attend pas forcément et qui est directement liée au monde professionnel. La Réunion, il y a des événements qui ont lieu sur le chemin complet de la réussite mais nous avons quelques noms qui ont du potentiel. La route est droite mais la pente est raide. Nous avons ici des défis qui sont favorables pour les

start-up et d'autres non. L'idée est de leur parler à travers trois ateliers.

### « Un problème de financement »

— Deux banques, le Crédit Agricole et la BNR, proposent désormais une offre dédiée à ces jeunes pousses. Ces dernières sont-elles bien accompagnées ?

— Dans les banques, il y a deux banques. J'allais venir dire pourquoi il y a deux banques ? Il y a un problème de financement des start-up, nous en avons conscience. Par ailleurs, la start-up est quelque chose que l'on ne peut pas cerner. Il n'y a pas de modèle économique idéal. Pour un dirigeant ou une entreprise de l'île, la start-up est pour une start-up. Il y a deux réalités

bancaires qui s'intéressent au sujet et c'est bien. Le Village by CA du Crédit Agricole, notamment, c'est une marque. On voit que ça marche ailleurs et cela va donc marcher à La Réunion. Le concept BNP est à mon sens encore meilleur mais j'espère tout de même qu'il y a une volonté de table que nous autres auteurs de financement lors de nos universités de la profession comptable, il y aura une autre banque à la Réunion.

### « Quand ça gagne, ça gagne beaucoup »

— Souvent, les start-up se plaignent de ne pas obtenir de financement bancaire car elles n'offrent pas de visibilité... — Cela peut se comprendre. N'oubliez pas que la banque travaille avec notre argent, le vôtre et le sien. On ne souhaite pas non plus que la banque fasse des investissements totalement hasardeux pour qu'un jour elle nous explique : j'ai fait de mauvaises affaires donc je ne veux rien faire car ça n'y a pas votre compte courant. Quand on a une boîte commerciale qui fait des centaines de milliers d'euros de dépenses sans avoir l'assurance de réaliser demain un chiffre d'affaires, je peux comprendre que dans un système d'analyse traditionnelle, ça ne marche pas. Il faut peut-être un système à part avec un financement totalement différent de ce que nous connaissons. Quel que soit le système, il faut que ça permette d'accepter qu'il y a parfois des pertes. Mais que quand ça gagne, ça gagne beaucoup.

— Est-ce par là que les start-up que passera



30 octobre 2017

# « Sans visibilité à cinq ans, c'est compliqué de se projeter »

*L'Ordre des experts-comptables consacre demain la 8<sup>e</sup> édition de ses Universités de la profession comptable aux start-up réunionnaises. Dans un entretien au Quotidien, son président, Rémy Amato, insiste sur leur rôle de « pionnier ». Il évoque également l'actualité sociale mais aussi fiscale. Et insiste sur ce dont ont besoin les entreprises locales pour investir et embaucher.*

– Rémy Amato, comment se portent les entreprises réunionnaises en cette fin d'année ?

– Je vais vous donner des chiffres fiables à fin 2016. Dans notre observatoire péi, ce qui se dégage clairement, c'est que le BTP est en forte baisse. Je parle des TPE-PME, qui sont l'essentiel de la clientèle de nos confrères experts-comptables. Une dégradation de 25 à 30% du niveau d'activité, ce qui est colossal mais pas une surprise. En parallèle, le secteur hôtellerie-restauration-tourisme est en progression de quelques points, ce qui est rassurant car c'est l'un des vecteurs de développement sur une île. Pour 2017, les éléments sont un peu prématurés mais je ne pense pas que les choses se retournent de façon instantanée. Nous avons une vraie problématique BTP.

– Le projet de loi de Finances pour 2018, que votre profession décortique tous les ans, est-il annonciateur de bonnes ou de mauvaises nouvelles ?

– On n'a jamais parlé autant en amont des projets de lois de finances et nous n'avons jamais eu de telles annonces. Tout ce qui



réalisation de l'impôt ?

– En réalité, le prélèvement à la source est juste une étape préalable à la fusion de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, CSG et CRDS. Cela permettrait de les rendre progressives alors qu'elles représentent 8% de votre rémunération, que vous touchiez beaucoup ou pas beaucoup. La problématique pour l'Etat n'est pas de récupérer mensuellement du cash. Les deux tiers des ménages sont mensualisés, ça marche. Il serait donc extrêmement simple de dire j'impose la mensualisation.

**« L'important, c'est la commande »**

– Lors de sa visite à La Réunion, la ministre des Outre-mer a fait part de son souhait de mieux cibler les aides aux entreprises. Y êtes-vous favorable ?

– Si c'est pour les orienter vers les petites entreprises, celles qui ont un accès difficile aux différentes aides, pourquoi pas. Aujourd'hui, il y a une forêt de dispositifs. Le

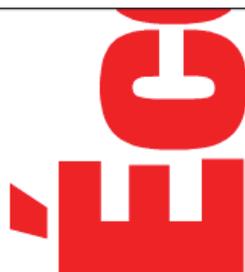
fiscaux sur lesquels les délais sont trop courts. Sans visibilité à cinq ans, c'est compliqué pour un chef d'entreprise de se projeter.

**« Pas que des méchants patrons »**

– Quel regard portez-vous sur la réforme du Code du travail ?

– Beaucoup de ces textes concernent le dialogue social dans des entreprises de taille plus importante avec la possibilité d'en avoir un plus direct. Certains disent qu'il y a un risque d'abus. Je ne pense pas qu'il faille se focaliser là-dessus. Il n'y a pas que des méchants patrons. Il y a aussi beaucoup de boîtes qui ont un fonctionnement plutôt familial avec des salariés embauchés il y a des années. À côté de ça, il y a des mesures intéressantes, dans un cadre autre que le BTP: le contrat de mission et le contrat de chantier. C'est une vraie nouveauté.

– Emmanuel Macron veut taxer davantage les contrats courts dans les entreprises afin d'inci-



finances et nous n'avons jamais eu de telles annonces. Tout ce qui concourt à la simplification est une bonne chose. Je pense notamment à la flat tax, qui agrège les prélèvements sociaux et l'impôt sur le revenu avec un taux unique. C'est facile à expliquer au client et on sait qu'elle va être intéressante à partir du moment où le contribuable est imposable.

## « Un chèque de la CGSS »

– Le crédit d'impôt compétitivité emploi majoré à 9% outremer disparaîtra en 2019 et sera remplacé par des exonérations de charges. Les entreprises réunionnaises vont-elles y gagner ?

– Nous allons peut-être avoir un problème technique. Une entreprise qui a un salarié au Smic et bénéficie à plein des exonérations Lodeom, si on devait remplacer le CICE par des baisses de charges, il faudrait que la CGSS fasse un chèque à l'entreprise ! Ce que nous n'aimons pas, ce sont les évolu-



**Rémy Amato : « Je crois peu à une incitation économique basée sur de la taxation. » (Photo Emmanuel Grondin)**

tions brutales de texte. La modification du CICE, nous aurons au moins une année pour y réfléchir. Il va falloir être vigilant et avoir à l'esprit que si nous remplaçons le CICE par une baisse de charges à un pour un, nous aurons un problème. Le CICE est un produit non imposable. Avec les exonérations, on va payer moins de charges donc on va avoir un résultat plus important qui lui sera imposable.

– Où en est la prolongation des exonérations de la Lodeom ?

– Elles s'arrêtent à fin 2017. Aujourd'hui, dans les projets que l'on voit, on n'a pas l'impression qu'il y ait une suite. Moi, expert-comptable, je ne sais pas comment je vais faire mes bulletins de paie en janvier. Si on supprime ces exos, il va y avoir un problème économique. La prolongation de deux ans qui a été actée dans la loi Egalité réelle porte sur le volet fiscal.

Sur le social, on n'a rien vu. Je sais que ça travaille encore. Je n'ose pas imaginer que ça s'arrête et qu'il n'y ait rien derrière.

– Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu devrait entrer en vigueur en janvier 2019. Est-ce une bonne chose ?

– C'est une très bonne chose que ce ne soit pas fait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 car cela aurait posé des problèmes graves. Ce qu'il faut, c'est que l'application soit la plus simple possible car cela va peser sur les entreprises. S'il y a un problème de taux sur le bulletin de paie, la première personne que le salarié ira voir, c'est le chef d'entreprise ou le DRH. Cela va créer un mécontentement des salariés envers la direction pour quelque chose qui ne relèvera pas de l'employeur. Il va y avoir un travail pédagogique monumental à faire.

– Vous auriez préféré une men-

aces, pourquoi pas. Aujourd'hui, il y a une forêt de dispositifs. Le problème, c'est que le chef d'entreprise ne les connaît pas. Nous-mêmes, nous avons du mal. Il y a une dynamique qui est bonne, c'est le dispositif SAV mis en place par la Région. C'est le seul qui recense l'ensemble des aides et avantages divers accessibles à une entreprise. Après, les aides, c'est une chose. Mais derrière, c'est le marché qui est le plus important. Regardez le BTP. Il a des avantages fiscaux. Mais on peut vous donner toutes les aides que vous voulez, quand il n'y a pas de commande, il n'y a pas de commande.

– L'Ordre des experts-comptables participera-t-il aux Assises de l'Outre-mer ?

– Bien entendu. Marcelino Burel, mon prédécesseur qui est élu au Conseil supérieur, va être co-rapporteur des Assises et nous participerons aux ateliers pour lesquels nous pouvons avoir une valeur ajoutée. On a des propositions. Le socle de tout ça, c'est la visibilité. Aujourd'hui, pour une entreprise, faire un prévisionnel, c'est compliqué. On a des enjeux

dans les entreprises afin d'inciter les employeurs à privilégier les embauches de longue durée. Cela peut-il fonctionner ?

– Je crois peu à une incitation économique basée sur de la taxation. Il y a déjà une indemnité de fin de CDD. Cela coûte donc plus cher qu'un contrat classique. Si on majore encore, le risque c'est de ne plus avoir de contrat du tout ou alors un contrat non officiel en poussant les gens au black. Quand on a supprimé les exonérations pour les salariés à domicile, c'est ce qui s'est passé. C'est contre-productif car on perd des cotisations sociales et on verse des allocations aux gens qui n'ont pas de revenus. Le chef d'entreprise ne prend pas un contrat court parce que ça lui fait plaisir et pour shooter un salarié au bout de deux mois. S'il le fait, c'est parce qu'il n'a pas la visibilité. Peut-être que les nouveaux contrats de mission ou de chantier peuvent venir en remplacement des contrats courts. Il faut se les approprier.

Entretien :  
Cédric BOULLAND

## « Nos dirigeants de start-up sont des pionniers qui découvrent l'Amérique »

– Les 8<sup>e</sup> universités de la profession comptable évoqueront les start-up, demain après-midi au Moca. Pourquoi avoir choisi ce thème ?

– C'est une suite. L'an passé, nous avions choisi un thème qui a surpris et qui était l'ubérisation de l'économie. Nous avons souhaité rester dans cette thématique novatrice, où on ne nous attend pas forcément et qui est directement ancrée sur notre territoire. A La Réunion, il y a énormément d'idées portées par des jeunes et des moins jeunes. Et il y a quelques start-up qui commencent à sortir du lot. Cela ne veut pas dire qu'elles sont sur le chemin complet de la réussite mais nous avons quelques noms qui ont du potentiel. La route est droite mais la pente est raide. Nous avons ici des éléments qui sont favorables pour les

start-up et d'autres non. L'objectif est d'en parler à travers trois ateliers.

### « Un problème de financement »

– Deux banques, le Crédit Agricole et la BNP, proposent désormais une offre dédiée à ces jeunes pousses. Ces dernières sont-elles bien accompagnées ?

– Vous soulignez qu'il y a deux banques. J'allais vous dire: pourquoi n'y a-t-il pas toutes les banques ? Il y a un problème de financement des start-up, nous en avons tous conscience. Par définition, la start-up est quelque chose que l'on ne peut pas cerner. Il n'y a pas de modèle économique identifié. Pour un boulanger ou une entreprise de BTP, on a la matrice. Pas pour une start-up. Il y a deux établisse-

ments bancaires qui s'intéressent au sujet et c'est bien. Le Village by CA du Crédit Agricole, maintenant, c'est une marque. On voit que ça marche ailleurs et cela va donc marcher à La Réunion. Le concept BNP est à mon sens moins marqué mais je l'espère tout aussi performant. Dans le tour de table que nous aurons autour du financement lors de nos universités de la profession comptable, il y aura une autre banque: la Bred.

### « Quand ça gagne, ça gagne beaucoup »

– Souvent, les start-up se plaignent de ne pas obtenir de financement bancaire car elles n'offrent pas de visibilité...

– Cela peut se comprendre. N'oublions

pas que la banque travaille avec notre argent, le vôtre et le mien. On ne souhaite pas non plus que la banque fasse des investissements totalement hasardeux pour qu'un jour elle nous explique: j'ai fait de mauvaises affaires donc je ne vous rendrai pas ce qu'il y a sur votre compte courant. Quand une boîte commence par faire des centaines de milliers d'euros de dépenses sans avoir l'assurance de réaliser demain un chiffre d'affaires, je peux comprendre que dans un système d'analyse traditionnelle, ça ne matche pas. Il faut peut-être un système à part avec un financement, des taux et un mode de rémunération différents. Quelque chose qui permette d'accepter qu'il y a parfois des pertes. Mais que quand ça gagne, ça gagne beaucoup.

– Est-ce par les start-up que passera

le développement de l'économie réunionnais demain ?

– Je n'irai pas jusque-là. Il y a d'autres secteurs comme le tourisme. Mais est-ce que le développement économique passe en partie par là ? Oui, bien sûr. C'est un pan de l'économie. Les start-uppers que nous avons aujourd'hui sont les pionniers. Ils découvrent l'Amérique. Si ça marche, cela va donner l'envie, la combativité aux autres qui se diront: « Ils ont réussi, on va y aller ». Mais s'ils se plantent, cela va refermer tout un tas de portes et c'est dommage. Beaucoup de start-up sont basées sur le numérique et l'éloignement n'est que dans la tête. Nous avons les outils et les connexions qui vont bien. Cela va faire partie du développement de demain. Il ne faut surtout pas qu'on banalise cela ni qu'on le mette trop en avant.

VIGILE HOAREAU #STARTUP #ARTISTE #BUSINESS

## “Trouver son public”

20% des musiques du catalogue Spotify ne sont écoutées par personne, jamais... Cela ne veut pas dire que l'artiste est mauvais, mais simplement qu'il n'a pas trouvé son public. C'est exactement l'objectif de CROWDAA Inc. la start-up de Vigile Hoareau, un Réunionnais installé à Los Angeles. Il intervient lors de l'université d'été des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Tout le monde n'a pas la chance d'Elvis Presley, d'enregistrer un 45 tours pour sa maman, d'être remarqué par un chasseur de talent, signer un contrat et faire fortune. Ce n'est pas une question technique ou financière: il n'a jamais été aussi facile d'enregistrer un disque (CD) et absolument tout le monde peut publier un clip sur YouTube qui sera (potentiellement) vu par des centaines de millions d'internautes. Potentiellement: c'est là le problème!

Vigile Hoareau a étudié le problème et lancé une start-up, CrowdAA, qui fournit aux artistes des outils informatiques pour faire la promotion, distribuer et vendre leur musique. C'est le chaînon manquant entre l'autoproduction et... les étoiles!



Vigile Hoareau, un Réunionnais installé à Los Angeles.

Notre Réunionnais vit à Los Angeles, où la création d'entreprises est peut-être plus facile que chez nous. En effet, les USA

se caractérisent par le fait que de nombreux jeunes chefs d'entreprises ont fait fortune et, à leur tour, aident d'autres jeunes à se

lancer. Ainsi, un système auto-alimenté s'est mis en place, ce qui manque cruellement à La Réunion, où le financement des start-up repose essentiellement sur le réseau bancaire, quelques aides publiques et surtout les fonds personnels du start-upeur.

Vigile Hoareau parle aussi de la nécessaire prise de risque: on ne peut pas gagner à tous les coups et les investisseurs doivent accepter de prendre un risque financier, un risque évalué, mesuré, mais un risque quand même. Aucune étude de marché n'est fiable à 100%. C'est le propre du chef d'entreprise de prendre des risques.

On a hâte d'entendre Vigile Hoareau nous faire part de son expérience américaine et voir en quelle mesure elle est transposable à La Réunion.

### 3 ATELIERS POUR DÉCOUVRIR, ET APPROFONDIR ET UNE CONFÉRENCE

(ANIMÉE PAR VIGILE HOAREAU STARTUPPER)

> ACCUEIL À PARTIR DE 13 H 45 > OUVERTURE OFFICIELLE À 14 H



#### 1 UNFAIR ENVIRONNEMENT

“ La Silicon Valley est le berceau des Startups. Elle accueille, drive, accompagne, conseille, relie... Ce poumon mondial de l'innovation créerait-il un déséquilibre à l'égard des autres types d'entreprises qui cherchent à se développer et rayonner sur un plan international ? Pour réussir vite et bien, le reste du monde serait-il devenu moins performant ? Ce concept pourrait-il être dupliqué à La Réunion ?



#### 2 GO NO GO : À QUEL MOMENT QUITTER LA RÉUNION ?

“ Les idées sont là, les startuppers réunionnais sont actifs. Mais gérer un rapide et compétitif changement d'échelle, est-ce possible à La Réunion ? Si Facebook était né à la Réunion, où en serait-il aujourd'hui ? Nos startuppers locaux ont fait des choix, certains sont restés, d'autres se sont exportés. Ils témoignent.



#### 3 CAPITALISME RÉUNIONNAIS

“ Le succès d'une startup est lié à sa rapidité de démarrage et de décollage. Dès leur naissance, ces jeunes entreprises sont créées avec un fort potentiel de croissance. Par conséquent, une entreprise a plus de chances de durer quand les montants investis à la création sont importants. Mais où sont les investisseurs locaux ? Les établissements financiers accordent-ils leur confiance et sur quels critères ?



#### 4 CONFÉRENCE

“ Synthèse des 3 ateliers et partage d'expériences Par Vigile Hoareau Co-fondateur de la start-up CROWDAA

Vigile Hoareau est Docteur en psychologie cognitive et informaticien. Vigile sera le fil rouge des 3 ateliers, il nous apportera un éclairage des thèmes abordés à travers le prisme de son expérience à Los Angeles et Los San Joseph.

36 bis Rue Juliette Dodu  
97400 Saint Denis  
Tél. : 02 62 40 98 53

Inscriptions : [www.profession-comptable.re](http://www.profession-comptable.re)

# Mémento

N° 462 Oct. 2017



Autour de Vigile Hoareau, "fil rouge" de l'événement, professionnels du chiffre et intervenants, exceptionnellement sans cravate. © Photo Mémento

## ÉCONOMIE

### La Réunion, starter de start-up

Après les métiers de demain, l'économie bleue, le tourisme, l'uberisation de l'économie... les organisateurs des universités de la profession comptable ont choisi cette année de porter les start-up réunionnaises sur le devant de la scène.

Ouverte aux entreprises et aux étudiants, la 8<sup>e</sup> édition des universités de la profession comptable a réuni au domaine du Moka quelque 350 participants invités à se "gratter le cerveau", comme illustré par Rémi Amato, président de l'Ordre des experts-comptables, autour d'un phénomène de société: les start-up. "La Réunion en compte de nombreuses, certaines commencent à réussir", confirme Bernard Fontaine, président de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes.

Mobilisés sur l'organisation de l'événement qui offre chaque année aux professionnels du chiffre de sortir des sentiers battus, experts-comptables et commissaires aux comptes, interlocuteurs incontournables de l'accompagnement aux entreprises, s'attachent à initier une réflexion poussée autour d'un thème d'actualité. Afin d'être les plus pertinents possible, les organisateurs ont cette année fait appel à Vigile Hoareau, originaire de Saint-Joseph partageant son temps entre La Réunion et la Silicon Valley, fin connaisseur des problématiques liées à cette forme d'entrepreneuriat, dont le fonctionnement s'avère bien différent de celui d'entreprises plus "traditionnelles".

#### Mais d'abord, c'est quoi une start-up ?

Selon la définition d'Olivier Ezratty, éminent consultant en nouvelles technologies, une start-up se caractérise par un modèle original d'entreprise vouée à une croissance rapide, en vertu d'un modèle technique et économique présentant de fortes économies d'échelles.

Initiée et pilotée par des entrepreneurs "hors normes" successivement qualifiés par les orateurs invités à la tribune "d'hommes et femmes voulant réussir, avec le monde comme horizon", dit le représentant de la Préfecture, ou encore de "pionniers, visionnaires, héros des temps modernes, éclaireurs de la société réunionnaise, magiciens capables de transformer le monde depuis notre île", comme encensés par Vincent Payet, élu régional responsable des nouvelles technologies, ces start-uppers, donc, rencontrent des problématiques spécifiques qu'il convenait de relayer au travers de trois ateliers : "Fair/unfair, l'environnement local est-il propice à leur développement?", "Gonogo, doivent-ils partir, peuvent-ils rester?" et "Capitalisme réunionnais, où sont les investisseurs?".

#### "Le lancement d'une fusée, c'est soit une réussite, soit un échec"

Souvent comparées à des "fusées", dans le sens où leur succès est étroitement lié à leur rapidité au démarrage et au décollage, ces entreprises atypiques "ne sont pas des clientes comme les autres", reconnaissent les professionnels du chiffre qui estiment néanmoins devoir "accepter de monter dans la fusée, prendre notre part de risques et d'investissement personnel pour les accompagner", estime le président des experts-comptables.

Ces derniers ne sont d'ailleurs pas les seuls à souhaiter aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des start-up.

Reste que si les démarches entrepreneuriales et d'innovation rencontrent un écho plus que favorable sur le territoire, l'écosystème reste pour l'heure peu propice à l'évolution de "jeunes pousses", s'entendent les start-uppers.

"Favoriser le décollage des start-up est la première étape d'une ambition qui reste à formaliser. Combien le territoire souhaite-t-il voir émerger de ces "jeunes pousses", 10, 20, 100... c'est quoi le plan ?" questionne Vigile Hoareau.

# Mémento

N° 464 Déc. 2017

#### QUELQUES DÉFINITIONS

**Start-up** : entreprise innovante à fort potentiel de croissance de moins de deux ans, encore non rentable, en phase d'acquisition d'infrastructures et qui n'a pas encore trouvé son business model.

**Scale-up** : start-up ayant un chiffre d'affaires et/ou une masse salariale en croissance d'au moins 20% sur une période de 3 années consécutives avec 10 employés ou plus et qui a fait l'objet d'au moins une levée de fonds au cours des 5 dernières années.

**Scaler** : scale-up capable de lever plus de 100 millions de dollars et qui fait l'objet d'au moins une levée de fonds au cours des 5 dernières années.

**Licorne** : scaler valorisée à plus d'un milliard de dollars. Elles ne sont actuellement que 147 de par le monde (Airbnb, Dropbox, Xiaomi, Snapchat, SpaceX, Uber ou encore le français Blablacar valorisé à 1,6Md\$).



Valeska Grondin

ACCUEIL » ECONOMIE

## 8e Université de la Profession Comptable : les startups péi à l'honneur

### INFOS

Economie

6 nov 2017, 15h15

### PARTAGE

Facebook

Twitter

Email

Imprimer

Commenter



Le 31 octobre dernier, s'est déroulé la 8ème Université de la Profession comptable, au Domaine du Moca. Cette année, quelques startups réunionnaises étaient mises en avant. Ces entrepreneurs hors-normes ont eu l'occasion de témoigner de leur expérience.

### DANS LA MÊME RUBRIQUE

Les experts-comptables se penchent sur le monde des start-up

Bataille autour du prix des billets de cinéma : première manche pour Mauréfilms

3000 signatures pour des aliments bio et locaux à la cantine

Les brasseries de Bourbon lancent deux nouvelles bières sans alcool

"Notre environnement est-il propice au développement des startups ? Comment rencontrer des financeurs locaux ? D'ailleurs, en existent-ils ?" Ce sont les questions primordiales auxquelles les entrepreneurs à la tête de startups sont souvent confrontés. A l'occasion de la **8ème Université de la Profession comptable**, au Domaine du Moca, ils ont pu évoquer ces questions, sans tabou.



Espace d'échanges et de partages d'expériences, ce rendez-vous a permis aux professionnels des chiffres de découvrir un secteur d'activités différent de ceux avec lesquels ils sont traditionnellement amenés à travailler. Le but de cette université annuelle était de mieux connaître les jeunes sociétés fortes de perspectives d'avenir.

*"C'est un nouveau modèle économique, atypique pour nous, experts-comptables, qui est en plein développement", a souligné Rémy Amato, président de l'Ordre des Experts-comptables de La Réunion.*



L'intervention de Vigile Hoareau, manager de la startup **Crowdaa**, présente en ligne dans le domaine du service de la diffusion artistique, a marqué les esprits. Originaire de Saint-Joseph, le jeune homme partage son temps entre Saint-Joseph et la Silicon Valley en Californie.

*"Il a autant fait rêver que permis aux futurs entrepreneurs de garder les pieds sur terre. Il faut qu'ils sachent aussi faire face aux difficultés qui peuvent se présenter à eux dans leur démarche, précise Rémy Amato. Le monde des startups locales a besoin de référents, comme par exemple Vigile Hoareau, avec l'image de fusées qui ne demandent qu'à décoller. Les experts comptables de La Réunion veulent aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des jeunes startups péi".*



*"Il a autant fait rêver que permis aux futurs entrepreneurs de garder les pieds sur terre. Il faut qu'ils sachent aussi faire face aux difficultés qui peuvent se présenter à eux dans leur démarche, précise Rémy Amato. Le monde des startups locales a besoin de référents, comme par exemple Vigile Hoareau, avec l'image de fusées qui ne demandent qu'à décoller. Les experts comptables de La Réunion veulent aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des jeunes startups peï".*



Une chose est sûre pour les experts-comptables, le concept de startups étant très nouveau, ils devront revoir leurs manières de travailler, les faire évoluer.



- Clicanoo

ACCUEIL » ÉCONOMIE

## Les experts-comptables se penchent sur le monde des start-up

### INFOS

Economie

7 nov 2017, 06h45

### PARTAGE

Facebook

Twitter

Email

Imprimer

Commenter

NUMERIQUE. Mardi dernier, plus de 350 participants se sont retrouvés pour échanger et découvrir le modèle économique des start-up au cours des 8e Universités de la profession comptable de l'océan Indien.

Une édition particulière. Sous le signe de "La Réunion, Starter de start-up", plusieurs chefs d'entreprise du numérique sont venus échanger et témoigner de leur expérience. Ils ont évoqué leur parcours, le développement de leur activité ou encore le financement local. "C'est un nouveau modèle économique qui est en plein développement", a souligné Rémy Amato, président de l'Ordre des Experts-comptables de La Réunion. Un vrai moment de partage d'expérience pour la profession comptable, peu habituée à travailler régulièrement avec ce type d'activité "Les experts comptables de La Réunion veulent aujourd'hui apporter leur contribution à l'envol des jeunes starts ups peï", poursuit Rémy Amato. Invités à cette Université, Vigile Hoareau, jeune dirigeant de la start-up Crowdaa ou encore Olivier Sautron de la société Oscadi.

"Il y a des idées, du savoir faire, du dynamisme. Ce sont des gens qui osent. Mais c'est un modèle économique différent de ce que nous avons connus jusqu'à présent. Les problématiques sont spécifiques. Notre profession doit accepter de monter dans la fusée, de prendre notre part de risques et d'investissement personnel pour les accompagner. ", a reconnu le président de l'Ordre des Experts-comptables.

J.D

### DANS LA MÊME RUBRIQUE

Bataille autour du prix des billets de cinéma : première manche pour Mauréfilms



3000 signatures pour des aliments bio et locaux à la cantine



Les brasseries de Bourbon lancent deux nouvelles bières sans alcool



8e Université de la Profession Comptable : les startups peï à l'honneur





Société

## Les startups: Un phénomène de société à la Réunion

Mardi 31 Octobre 2017 - 17:49

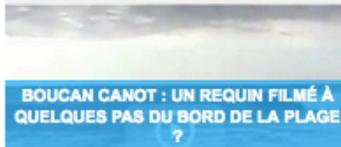
Cet après-midi s'est tenue la 8e édition des Universités de la profession comptable au domaine du Moca. L'occasion pour les lanceurs de startups de se rencontrer et de profiter de l'expérience d'un réseau.



"L'ADN même d'une startup, ce n'est pas un lieu. Ce n'est pas nécessairement La Réunion ou ailleurs. Les outils technologiques aujourd'hui nous le permettent. Le startupper, à partir du moment où il a son financement et son idée, il n'y a pas de raison que cela marche ailleurs et pas ici", entame Bernard Fontaine, Président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes.

137 J'aime Tweet

### Les plus lus de la SEMAINE





**INFOS974**

31 Octobre 2017

Startup. Un anglicisme pour définir une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance de moins de deux ans et en phase d'acquisition d'infrastructures, n'ayant pas encore trouvé son business model.

### "Les startupts, ce n'est plus un épiphénomène"

Elles existent également sur notre île et des entrepreneurs se sont réunis pour témoigner de leurs expériences dans le monde des startups. *"L'objectif de ces journées, qui sont ouvertes aux chefs d'entreprises et aux étudiants, est de réfléchir à des thèmes d'actualité. Après avoir réfléchi sur l'ubérisation l'année dernière, on s'est dit que le sujet des startups était vraiment important pour La Réunion.*

*Les startupts, ce n'est plus un épiphénomène. C'est un phénomène de société et La Réunion est concernée, comme l'ensemble des autres pays du monde. On a énormément de startups et des projets qui commencent à réussir. Il est important de les mettre en avant et de savoir comment ils fonctionnent car c'est une mécanique qui est très différente de celle du chef d'entreprise",* explique Rémy Amato, Président du conseil régional de l'ordre des experts-comptables.

### Le concept de la Silicon Valley pourrait-il être dupliqué à la Réunion?

Autour de trois ateliers, lanceurs de startups mais également professionnels du milieu financier et comptables échangent sur la réalité du lancement de ces entreprises à La Réunion. Trois sujets d'actualité: le concept de la Silicon Valley pourrait-il être dupliqué à La Réunion? À quel moment quitter La Réunion pour développer son projet? Et enfin la question du capitalisme réunionnais, à savoir où trouver les financements sur notre île.

*"Ce sont des problématiques vécues et connues des lanceurs de projets à La Réunion. Un conseil? Allez voir les autres lanceurs de startups, échangez et allez à leur rencontre"* conseille Vigile Hoareau, créateur de Crowdaa et animateur de la conférence.

